



PROCÈS-VERBAL

Séance du 13 novembre 2017

Présidence : M. Marco CARENZA

1. Appel : 87 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Vincent HACKER et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ANNEN Valérie, BADERTSCHER Elisabeth, BARRENSE-DIAS Yara, BOURQUI Fabien, BOURQUIN Nicolas, BUCHS Patrick, CATTIN André, DE PINHO Helder, INOUBLI LE ROY Sarra, JENEFSKY Robert, SCHWERZMANN Danièle

Absents : ALESSANDRO Giovanni, HERITIER Fabien

2. Procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est réputé accepté à l'unanimité avec les remerciements à la secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président ajoute un point 27bis : Interpellation de M. Claude FARINE intitulée « Quel avenir urbanistique pour la colline de la Muraz ? »

L'ordre du jour modifié est accepté à une large majorité et 1 non.

4. Communications du Bureau

- M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Régis JOLY, PLR.
- Il remercie Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE pour l'invitation à la visite de l'abri des biens culturels le 23 novembre prochain. Il rappelle aux Conseillers intéressés de s'inscrire avant le 17 novembre.

5. Communications municipales

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond à M. Jean-Pierre VUILLE concernant le feu de signalisation à la hauteur de la route de Divonne. Elle lui signale que ce feu est en général au clignotant et ne passe au rouge que lors de l'arrivée d'un bus pour lui permettre sa priorisation. Il n'est pour l'heure pas prévu de l'enlever définitivement. Mme la Municipale répond également à Mme Chiara MONTECCHIO qui se demandait si la traversée piétonne près de l'école du centre-ville, au bout de la Grand-Rue, allait être réhabilitée. Elle l'informe que ce travail de marquage a été fait dans l'intervalle. Ils auraient souhaité le faire plus rapidement, mais l'entreprise de marquage était dans l'impossibilité de le faire.

6. Assermentations

M. le Président procède à l'assermentation de Mme Liridona AVDIU HALIMI, SOC, pour le siège vacant du parti et Mme Paola MOEHL, PLR en remplacement de M. Régis JOLY. Il leur souhaite la bienvenue.

7. Elections à la COGES

M. Yves GAUTHIER-JAQUES propose la candidature de M. Brian JACKSON pour le siège PLR actuellement vacant. Il est élu à l'unanimité.

8. Election à la COREG

Le parti PLR n'a pas de candidat à l'heure actuelle pour le siège vacant.

9. Election à la Commission de recours en matière de taxes et d'impôts

Le parti PLR n'a pas de candidat à l'heure actuelle pour le siège vacant.

10. Rapport N° 52 concernant le réaménagement du chemin des Tines et du chemin du Couchant / des Saules - Demande de crédits d'études de CHF 50'000.- TTC et CHF 49'400.- TTC.

Rapporteur : Mme Edyta GRAF

En préambule, Mme la Rapportrice signale une erreur concernant le commissaire du PIN : il s'agissait de M. Jean-Pierre VUILLE, qui par ailleurs ne signe pas le rapport, et non M. Joseph GULIZIA, comme mentionné.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 74 oui et 2 abstentions :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'étude du réaménagement du chemin des Tines ainsi qu'à l'étude du réaménagement du chemin du Couchant / des Saules;
2. d'accorder un crédit de CHF 50'000.- pour le chemin des Tines, montant qui sera à porter en augmentation du compte N° 9143-20 - *Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans* ;
3. d'accorder un crédit de CHF 49'400.- pour le chemin du Couchant / des Saules, montant qui sera à porter en augmentation du compte N° 9143-20 - *Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans* ;

11. Rapport N° 56 en réponse au postulat de Mme Michèle Miéville et de MM. Laurent Miéville, Olivier Tripet et Patrick Buchs, conseillers communaux, intitulé « Ecotaxi – pour encourager l'utilisation de taxis efficaces énergétiquement à Nyon » du 18 janvier 2017.

Rapporteur : Mme Corinne VIOGET KARADAG

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 81 oui, 1 non et 2 abstentions :

- de prendre acte du rapport municipal N° 56/2017 valant réponse au postulat de Mme Michèle Miéville et MM. Laurent Miéville, Patrick Buchs et Olivier Tripet, intitulé « Ecotaxi – pour encourager l'utilisation de taxis efficaces énergétiquement à Nyon » du 18 janvier 2017.

12. Postulat de la commission 56 intitulé « Encourageons une mobilité urbaine moins polluante ».

La discussion est ouverte.

Mme Béatrice ENGGIST signale qu'une majorité du groupe UDC refuse de favoriser les taxis par rapport aux autres entreprises indépendantes installées à Nyon. Elle se demande pour quelles raisons il faudrait favoriser les taxis plutôt que les petits commerçants et les PME. C'est comme si la commune leur réservait des pompes à carburant. Par contre, il serait tout à fait normal que tous les taxis puissent utiliser les voies de bus comme cela se pratique dans la plupart des villes de Suisse.

M. Laurent MIEVILLE convient qu'il serait possible, comme à Lausanne, que les taxis aient accès aux lignes de bus. La question se pose, mais il n'est pas clair, en fonction du nombre de taxis à Nyon, que cette utilisation pourrait engendrer des ralentissements pour les bus. Si c'est le cas, la question est de savoir où il faut mettre la limite afin que les bus fonctionnent selon les horaires et cela pourrait être l'utilisation des lignes octroyée aux taxis plus énergétiquement favorables.

M. Frédéric TSCHUY pense que le postulat va dans la bonne direction, un tout petit pas que l'on peut faire avec les 10'700 voitures privées à Nyon. Si l'on veut avoir un impact climatique il faut que le politique gère le problème afin de diminuer la production de CO2 et commencer par les professionnels. Il pense qu'il faut aller dans cette direction.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES informe le Conseil que la question de l'usage des lignes de bus pour les taxis est à l'étude et le postulat peut être envoyé à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 63 oui, 9 non et 13 abstentions.

13. Rapport N° 57 concernant les crédits supplémentaires, 1ère série au budget 2017 - Demande de crédits supplémentaires de CHF 261'000.- au budget 2017, partiellement compensés à hauteur de CHF 257'000.-, pour un montant net de CHF 4'000.-

Rapporteur : M. Yvan RYTZ

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 83 oui et 3 abstentions :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 164'000.- au Service des sports, manifestations et maintenance, crédit partiellement compensé comme suit :

340.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	164'000.-
Compensé par :		
130.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	160'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	4'000.-

2.	d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 97'000.- au Service de l'administration générale, crédit entièrement compensé comme suit :		
	110.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	97'000.-
	Compensé par :		
	115.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	26'000.-
	115.3011.00 – Traitements	CHF	71'000.-
	Effet « net » du crédit	CHF	0.-

14. Rapports de majorité et minorité N° 59 concernant une demande d'un crédit de CHF 2'871'602.- pour l'achat de la parcelle N° 5182 sise route de Genève dans le secteur de Colovray - Demande d'un crédit de CHF 2'863'090.- pour l'achat de la parcelle N° 1185 sise route de Genève dans le secteur de Colovray.

Rapporteurs : Mme Véronique BÜRKI pour le rapport de majorité
M. Victor ALLAMAND pour le rapport de minorité

La discussion est ouverte.

La discussion sur l'amendement suivant, modifiant le point 2 des conclusions, proposé par le rapport de minorité est ouverte.

Amendement

2. d'octroyer un crédit de CHF 2'863'090.- pour l'achat de la parcelle N°1185 au 30 mai 2024 dernier délai, à la condition d'avoir obtenu le changement d'affectation de la zone agricole actuelle en zone d'utilité publique.

M. Jacky COLOMB souligne une imprécision dans les conclusions du rapport. Il est mentionné qu'il s'agit d'une opportunité pour la Ville de Nyon « d'être propriétaire de l'ensemble des parcelles constituant le PQ Colovray ». Or, la parcelle N° 1185 n'en fait pas partie.

M. le Municipal Maurice GAY précise qu'effectivement cette parcelle ne fait pas partie du PQ, néanmoins on parle bien de la zone de Colovray. Concernant l'amendement, il précise qu'en page 3 du préavis, il est mentionné que cette acquisition est conditionnée par l'affectation en zone à bâtir de la parcelle. Cet élément figure également au point 11 de l'acte de vente annexé. Ce point a été largement discuté lors de la commission et l'amendement ne fait que préciser un point déjà inscrit dans l'acte de vente et le préavis. Il encourage les Conseillers à ne pas accepter l'amendement.

M. Victor ALLAMAND fait remarquer que la COGES voit les préavis lors de leur bouclage. Une fois le stade du Conseil communal passé, il ne reste que les décisions votées. Afin que la condition évoquée soit visible jusqu'en 2024, il lui paraissait une nécessité de modifier les conclusions pour que toute personne qui prendra la décision du Conseil en ait le détail. La convention, l'acte notarié, par ailleurs provisoire, et le préavis ne feront plus partie du dossier. Il lui paraît dès lors essentiel que les conditions requises figurent au point 2 des conclusions pour l'exécution jusqu'en 2024 afin d'assurer le suivi du dossier au fil des ans.

M. Jacky COLOMB abonde dans le sens de son collègue et précise à M. le Municipal qui explique que tout est écrit dans le préavis, que seules les conclusions resteront. Si comme il le dit, cela va sans dire, cela va mieux en le disant. Il demande juste de l'indiquer dans les conclusions. Cela ne changera rien, il s'agit juste d'une précision.

M. le Municipal Maurice GAY les remercie pour la confiance faite à la Municipalité et précise que les actes notariés restent, indépendamment du Conseil et de la COGES. On ne peut pas vendre un terrain sans un acte notarié qui ressortira au moment de l'achat, il sera alors possible de voir les conditions. L'acte notarié va rester dans le dossier de l'Etat de Vaud.

M. Christian PERRIN, qui a fait partie de la commission, n'est pas gêné par la proposition de M. Allamand. Il pense que cela ne sert à rien de discuter trop longtemps, le but est d'acheter ces terrains, avec certaines conditions. Au moins, on ne reviendra pas dessus.

La parole n'est plus demandée au sujet de l'amendement, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté par 33 oui, 31 non et 18 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES fait remarquer que dans les conclusions du préavis sous « vu » il est mentionné l'achat de la parcelle N° 1885 au lieu de N° 1185.

M. Jacky COLOMB lui répond que l'erreur de la Municipalité vient d'être corrigée par l'amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 84 oui, 1 non et 1 abstention :

1. d'octroyer un crédit de CHF 2'871'602.- pour l'achat de la parcelle N° 5182 ;
2. d'octroyer un crédit de CHF 2'863'090.- pour l'achat de la parcelle N° 1185 au 30 mai 2024 dernier délai, à la condition d'avoir obtenu le changement d'affectation de la zone agricole actuelle en zone d'utilité publique.
3. de porter ces montants en augmentation du compte 9141.01 – Terrains et bâtiments du patrimoine administratif, sans amortissement

15. *Rapport N° 60 concernant l'adoption du plan partiel d'affectation « Champ-Colin – Utilité publique ».*

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'adopter le plan partiel d'affectation « Champ-Colin – Utilité publique » ;
2. d'envoyer le présent plan partiel d'affectation au Conseil d'Etat du Canton de Vaud pour approbation préalable.

16. *Rapport N° 62 en réponse au postulat « Pour une valorisation juste des équivalents plein-temps à la commune » déposé par M. Yves Gauthier-Jaques et consorts, au nom du Centre-droit.*

Rapporteur : M. Yvan RYTZ

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 85 oui et 1 non :

- de prendre acte du rapport municipal N° 62/2017 répondant au postulat « Pour une valorisation juste des équivalents plein-temps à la commune » déposé par M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts, au nom du Centre-droit.

17. Rapport N° 69 concernant le renforcement de l'effectif de la Police des constructions.

Rapporteur : M. Pierre WAHLEN

La discussion sur l'amendement proposé par la commission, demandant de refuser le point 3 des conclusions, est ouverte.

M. Pierre GIRARD constate que la commission demande de ne pas modifier le tarif des taxes. De son côté, à la lecture du préavis, il a été surpris par la faible augmentation prévue par la Municipalité. Les taxes encaissées ne couvrent en aucun cas les frais occasionnés. Il cite en exemple les taxes de déchets ménagers, pour lesquels on est très loin. Il invite les Conseillers à refuser l'amendement car l'augmentation proposée est tellement faible que même le plus farouche opposant à toute sorte de taxes ne peut pas crier au loup. Il donne un exemple : pour la délivrance d'un permis de construire, dans la situation actuelle, pour un immeuble d'une valeur de CHF 50 millions, la taxe de base est de 1‰ les premiers CHF 5 millions soit CHF 5'000.- ; puis CHF 100.- par million supplémentaire, soit CHF 4'500.- ; total CHF 9'500.- pour la délivrance du permis de construire. Si le préavis est accepté la taxe de base de 1‰ les premiers CHF 10 millions représentera CHF 10'000.- ; puis CHF 200.- par million supplémentaire, soit CHF 8'000.- ; total CHF 18'000.-, sur un projet à CHF 50 millions. Même si on double la valeur de base et la taxe supplémentaire, cela reste bien faible et ne couvre toujours pas les frais occasionnés pour la délivrance du permis de construire. Ce n'est pas ce genre de taxes qui va faire renoncer un investisseur promoteur. Même si l'apport final est petit pour nos finances, il invite les Conseillers à ne pas y renoncer.

M. Pierre WAHLEN pense qu'il y a un malentendu. Le souhait de la commission n'est pas d'abandonner la révision de ces taxes, mais au contraire de s'interroger sur leur niveau. La proposition de la Municipalité rapporterait en moyenne CHF 20'000.- par année, et la commission a jugé que ce montant pouvait être discuté. Il signale par exemple, que dans certaines communes il n'y a pas de plafond. La question n'est pas de refuser l'augmentation de ces taxes, mais au contraire de s'interroger sur le niveau auquel elles doivent être. La commission souhaite que la Municipalité revienne avec un préavis mieux motivé et pas aussi succinct que celui-ci.

M. Victor ALLAMAND ajoute que les traitements du service de l'Urbanisme pour 2016 ont représenté CHF 1.1 million, plus les charges, que le coût total du service est de CHF 3 millions et que le revenu des émoluments dont on parle est de CHF 142'000.-. Au moment où l'on reçoit un budget 2018 déficitaire, ils refusent d'augmenter les émoluments du service de l'Urbanisme, vieux de 35 ans. Pour comparaison, depuis 1998, le coût de la construction a augmenté de plus de 30%. Depuis 1990, le billet de CFF a augmenté de 46%, l'abonnement général de 65%. Il demande à qui on veut faire plaisir en conservant un tarif de 35 ans d'âge. Il y a deux mois et demi, devant notre Conseil, Monsieur le Municipal GAY nous avait assuré qu'il n'y aurait pas d'EPT supplémentaire au service de l'Urbanisme dans les prochaines années (page 10 du PV du 4 septembre 2017). Ces incohérences de tout bord sont pour lui scandaleuses. Et ce ne sont pas les vœux pieux de la conclusion du rapport qui changeront quoi que ce soit à la réalité. La solution nécessaire est de refuser amendement et rapport, mais probablement le règlement sera le seul vainqueur.

M. Claude FARINE a l'impression que M. Allamand n'écoute pas. Le rapport demande justement qu'on n'accepte pas les conclusions pour pouvoir revoir le tarif, en supprimant par exemple le plafond, pour que les taxes rapportent plus. Dans ce cas, il ne comprend pas pourquoi, il s'oppose à cet amendement. Il lui demande de bien réfléchir.

M. Jacky COLOMB, à ce stade serait content si cela se passait de cette manière, mais il souhaite avoir la réponse de la Municipalité et savoir si elle a l'intention de venir avec un préavis, car ils n'ont aucun outil pour l'obliger à le faire.

M. Victor ALLAMAND a bien lu les conclusions et sait ce que valent les vœux du Conseil communal. Si ce règlement a 35 ans, il pense qu'il ne verra jamais le changement.

M. le Municipal Maurice GAY reconnaît qu'un vœu du Conseil reste un vœu, mais la Municipalité a entendu le message et le sujet a été discuté en commission. Au départ, la

Municipalité ne souhaitait pas avoir des taxes trop élevées, raison pour laquelle, ils avaient procédé de la sorte. Suite à cela, la commission a avancé un certain nombre d'arguments assez pertinents et la Municipalité s'est engagée à revoir ses tarifications. Il ne peut pas en dire beaucoup plus et promet un préavis pour la révision de ces taxes.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close.

L'amendement est accepté par 77 oui, 4 non et 5 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

M. le Municipal Maurice GAY précise que lorsqu'il a indiqué qu'il n'y aura pas d'EPT supplémentaire, il parlait du projet Cœur de Ville. Dans ce cas, on parle de la police des constructions, qui, même si elle fait partie du même service, ne traite pas des projets urbanistiques. Il y a deux mois, la Municipalité était déjà en train de préparer ce préavis et il ne se serait pas engagé à dire ceci. Il répète qu'il s'agit de deux choses différentes

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 81 oui, 3 non et 2 abstentions :

1. d'octroyer un crédit de CHF 95'000.- pour le renforcement de l'équipe de la Police des constructions par l'engagement d'un collaborateur ;
2. d'autoriser la Municipalité à inscrire ce montant régulièrement au budget annuel du Service de l'urbanisme ;
3. de ne pas adopter l'adaptation des émoluments administratifs en matière de constructions selon le tableau annexé

18. Propositions individuelles.

M. Sacha SOLDINI a constaté avec grande satisfaction que, trois ans après le dépôt du postulat pour la fin du slalom sur l'avenue Alfred-Cortot, suivi quelques mois plus tard d'un deuxième texte intitulé « Une étude pour le réaménagement de l'avenue Alfred-Cortot », ce fameux slalom a finalement disparu pour laisser place à un marquage plus clair et optimisant la fluidité du trafic. Au nom des signataires, dont certains ne sont plus de ce Conseil, il remercie la Municipalité d'avoir procédé à ces aménagements.

Mme Béatrice ENGGIST a constaté que les feux au bas de la Morâche étaient clignotants ce jour. Aussi bien ce matin que ce soir, le trafic était fluide et il n'y avait pas les bouchons habituels. C'était un vrai plaisir de circuler. Si c'est un test, il est concluant, si c'est une panne, rien ne presse pour la réparer.

M. Yvan RYTZ revient sur une décision prise par le Conseil communal le 25 janvier 2016, s'agissant du plan lumière. Il s'agissait d'un préavis municipal que ce Conseil avait refusé et il souhaite savoir où en est la Municipalité de ses réflexions autour d'un éventuel plan lumière. Il souligne à ce titre qu'au début du mois d'octobre de cette année, le Conseil d'Etat allait subventionner jusqu'à 70% de projets de plans lumière. Début 2018, il financera également des projets spécifiques par le biais du programme de CHF 100'000 millions pour les énergies renouvelables. Il souhaite savoir quelles sont les intentions de la Municipalité à ce sujet.

M. le Municipal Maurice GAY lui répond que la Municipalité est en train de finaliser un certain nombre d'investissements et le plan lumière va être lancé très prochainement dans les différents services de l'administration. Ce projet tient à cœur à la Municipalité, des nouvelles viendront prochainement.

Mme Vanessa ISCHI KAPLAN intervient au sujet de l'avenue Reverdil, à la fois piétonne et cycliste. Le premier bout, côté Morâche, est pour vélos et piétons jusqu'au chemin de Crève-Cœur. Là, le passage est uniquement pour les cyclistes et elle demande ce que deviennent

les piétons s'ils veulent traverser, car il n'y a plus de passage piétons, mais uniquement un feu pour cyclistes. Elle demande également si les piétons peuvent continuer à cheminer le long de l'avenue Reverdil.

M. Olivier MONGE fait remarquer que la commission du préavis N° 64 s'est réunie le 6 septembre 2017. Celle-ci a ensuite souhaité rencontrer M. Chevalley lors d'une deuxième séance dont la date reste encore à confirmer. Suite à diverses propositions, le 6 novembre faisait l'unanimité des membres de la commission. Ils ont ensuite été informés que M. Chevalley n'était pas disponible ce jour-là. Le résultat réel est que ce Monsieur a visité toutes les salles de la Place du Château à la recherche de la commission fantôme. La date du 22 novembre a ensuite été fixée, or, le 22 le Président rapporteur est à l'étranger. Il demande pourquoi la Municipalité n'a pas trouvé un représentant pour le 6 novembre. En termes d'image, on ne peut pas faire déplacer M. Chevalley pour une séance de commission dans laquelle plus de la moitié des membres, y compris le rapporteur, ne seront pas présents. Il se demande également quelle image triomphale de l'exécutif et du législatif on donne à ce grand patron de PME.

M. Jacky COLOMB revient sur la remarque faite par M. Olivier Monge. Il était lors de ce soir au Manoir pour une autre réunion. Mme Stéphanie Sahli est venue le chercher parce que M. Chevalley errait effectivement dans les couloirs. Il a eu un moment de frayeur en pensant qu'il avait oublié cette séance. Les téléphones d'usage ont été faits pour confirmer le couac et ils ont eu un grand moment de solitude. Il était extrêmement gênant de devoir s'excuser devant ce monsieur pour ce dérapage. Il souhaite avoir les explications sur ce qu'il s'est passé et pourquoi on l'a laissé venir à un rendez-vous qui n'avait finalement pas lieu alors que son temps est précieux.

M. le Municipal Maurice GAY reconnaît qu'il y a eu un couac. La date du 6 novembre avait effectivement été fixée, M. Chevalley était disponible et il a hâte que le projet avance. La commission, malgré les explications données par la Municipalité, a souhaité le rencontrer. Le problème est venu de l'indisponibilité du municipal et du chef de service. Il y a eu un grand nombre de messages et de doodles et il est difficile de trouver une date. Il déplore la situation et la Municipalité s'est excusée auprès de M. Chevalley qui a compris la situation. La date se reporte inexorablement et au final il faudra probablement quatre mois pour un DDP dont le préavis était assez clair. Ils font le maximum, mais il faut de la coopération des deux côtés. Il pense qu'il est préférable d'avoir la séance du 22 novembre, même si le président de la commission n'est pas présent.

M. Jacky COLOMB ne peut pas entendre ces explications. Il s'est excusé auprès de M. Chevalley, mais pas auprès des Conseillers membres de la commission. Il les a traités par-dessus la jambe. Il accuse maintenant la commission de ne pas faire son travail, d'attendre. Certains membres ont souhaité voir M. Chevalley, ce qu'il a accepté et par la suite, M. le Municipal n'a pas répondu à l'appel. L'erreur vient de son camp pour le retard, ils attendent simplement ce rendez-vous. Il ne peut pas accepter qu'il attaque le président de la commission qui n'est en rien responsable de son manquement.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES souligne que d'autres commissions, dont une dirigée par M. Allamand, traînent depuis des mois. Cela arrive, il y a des aléas dans la vie qui créent des malentendus. Ils se sont excusés et aujourd'hui il faut clore le chapitre et être plus vigilants la prochaine fois.

Malgré la réponse de Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES, M. Jean-Pierre VUILLE insiste pour dire que le feu à la route de Divonne ne fonctionnait pas, il n'était pas en mode « clignotant », comme l'est par ailleurs celui vers Articom, dont on ne sait pas à quoi il sert.

M. Gustave DUTRUY, suite à un article dans la presse du jour qui fait état d'une personne sans abri qui devait dormir dans sa voiture, signale que depuis plusieurs jours, vers la fontaine située sous l'esplanade des Marronniers, une personne sans abri dort toutes les nuits. Il se demande si les services sociaux sont à même de s'occuper de ce genre de personnes.

M. Victor ALLAMAND a pu lire récemment dans la presse le concept d'urbanisme de M. le Municipal Maurice GAY. Selon ses propos, il s'agit : « d'un changement de vision et de

manière de travailler au niveau du service dans l'élaboration des stratégies de développement de la ville. L'objectif est d'accélérer les procédures » et selon le Municipal « il est important de créer des lieux conviviaux à Nyon ». En premier lieu, « l'enterrement du parking de Perdtemps et l'aménagement du parc public en surface ». Toujours selon le Municipal : « il y aura bientôt à l'enquête les parties logements réalisables à court terme au Martinet ». Puis Gare-Sud, sera une place test provisoire. Il est regrettable d'apprendre tout cela dans un quotidien. D'autant que Monsieur le Conseiller communal Gay avait des idées fortes sur les prérogatives de notre Conseil. Par exemple, il avait rédigé en 2015 le rapport 196 sur la manière d'avancer le quartier de Martinet. Il a fermement soutenu ce rapport et notre Conseil l'a accepté. Ce rapport disait dans ses conclusions :

« Les signataires du rapport 196 demandent qu'un nouveau plan de quartier (PQ) réfléchi et ciblé soit établi et validé par notre Conseil. Ce PQ qui devra correspondre à l'orientation que notre Conseil souhaite donner au quartier de Martinet. »

« Notre ville se développe de manière importante et rapide à Petite-Prairie, Stand, Marens, ces quartiers qui feront augmenter notre population de manière importante. Et on veut précipitamment ajouter Mangette, Perdtemps-Usteri et Martinet avant d'avoir pu absorber ces nouveaux habitants et constater de quelle manière notre ville évolue et quelles seront les infrastructures nécessaires. La Commission souhaite une vision politique avant une réalisation hâtive ! Nous sommes convaincus que la qualité doit primer sur la précipitation ! »

« Pourquoi ne pas temporiser un peu et prendre le temps de la réflexion avant de saturer notre espace vital et sacrifier la qualité de vie de notre ville. Il faut passer par les étapes normales du développement urbanistique telles qu'elles se sont toujours faites afin de tenir compte de la volonté politique dictée par le peuple au travers de ses élus. »

M. Allamand se demande si ces trois extraits du rapport 196/2015, pleins de bon sens, correspondent à la réalité. Il pense que non, ce n'est pas ce qu'il se passe, d'autant que nous avons largement doté financièrement le service de l'Urbanisme pour effectuer plein d'études ces prochaines années en toute indépendance. Il demande s'il ne serait pas profitable que notre Conseil ait droit à une ou plusieurs séances d'informations ou si nous devons continuer à lire attentivement la presse pour prendre la mesure des évolutions de notre espace de Conseiller communal.

M. le Municipal Maurice GAY souligne que ses propos concernent le projet Cœur de Ville que tout le monde connaît. Les propos relatés dans le quotidien sont ceux du préavis uniquement. Par contre, il répète qu'il n'y a pas eu d'EPT supplémentaire au service de l'Urbanisme, celui voté pour la police des constructions étant totalement différent. Les montants votés permettent de faire les différentes études. Il rappelle que la volonté du rapport N° 196 était de reprendre la main au niveau du politique et c'est ce que la Municipalité est en train de faire actuellement. C'est le politique qui pilote les projets à l'heure actuelle. Une fois que cela sera terminé, on passera à la phase de réalisation par un appel d'offres ou autres qui ne sont pas encore définis. Ceci est juste l'inverse de ce qui était proposé dans le préavis N° 196 qui s'associait dès le départ à un promoteur ou investisseur. Il n'a pas changé de ligne à ce sujet.

M. Laurent MIEVILLE va régulièrement faire ses achats auprès des commerçants locaux et samedi dernier il a eu l'occasion de discuter avec un commerçant qui était déçu d'une réponse de la Municipalité au sujet d'un totem qu'une douzaine de commerçants voulaient placer pendant les fêtes. Ils étaient conscients qu'une décision municipale doit venir début 2018 sur un concept plus général, mais sachant que les fêtes arrivent et qu'ils avaient cette proposition, ils espéraient pouvoir bénéficier de l'autorisation de la Municipalité de poser ce totem. Il ne va pas se substituer dans les discussions qui ont lieu entre la Municipalité et les commerçants mais il lui paraissait opportun de soulever ce point sachant que les fêtes arrivent et que c'est maintenant que les commerçants ont besoin du soutien qu'on peut leur donner, tout en sachant que si un concept général devait voir le jour au début de l'année prochaine, ils seraient prêts à retirer leur totem.

M. le Municipal Maurice GAY précise qu'ils ont reçu trois commerçants de la rue du Collège concernant un totem. Il rappelle qu'un moratoire sur tous les totems a été décidé. Cinq ou six autres projets ont été refusés et il semblait logique de refuser celui-ci alors que d'autres ont

été refusés. Ils leur ont proposé de faire un projet innovant afin de pouvoir l'utiliser comme test et voir la réaction des clients. Ils demandaient de revenir rapidement avec une proposition innovante qui leur permettrait d'octroyer une autorisation provisoire sous forme de test. Suite à cela, ils n'ont pas eu de retour de la part des commerçants. Il rappelle qu'il n'est pas envisageable d'avoir deux poids, deux mesures.

19. *Préavis N° 72 concernant le transport public urbain – Arrêts de bus - Réalisation des abribus - Demande de crédit de CHF 1'985'000.- TTC.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

20. *Préavis N° 73 concernant le budget 2018 - Budget de fonctionnement, crédits d'extensions des Services Industriels, plan des investissements 2018-2022.*

La discussion est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES, au nom du groupe PLR, souhaite partager leur surprise quant à l'ampleur du déficit budgétaire annoncé pour 2018. Il rappelle que la COFIN avait terminé les conclusions de son rapport sur les comptes 2016 avec l'espoir que la Municipalité présente un budget équilibré. Nous en sommes bien loin. Il espère ne pas devoir comprendre entre les lignes que la Municipalité souhaite augmenter les impôts à court terme et qu'elle envisage d'autres solutions pour trouver des finances saines. Le groupe PLR réserve sa position vis-à-vis de ce budget selon les dispositions qui lui seront exposées.

M. Yvan RYTZ, prend la parole en tant que président de la COFIN, pour inviter tous les Conseillers à faire remonter auprès de leur commissaire toute volonté d'amendement ou de critique forte à l'encontre du budget d'ici au 23 novembre. Il serait agréable de pouvoir en discuter dans un premier temps au sein de la COFIN pour éviter un débat fleuve s'il n'a pas lieu d'être.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

21. *Préavis N° 74 concernant l'exposition temporaire au Château de Nyon « Un rêve d'architecte. La brique de verre Falconnier » et publication d'un ouvrage de référence - Demande de crédit de CHF 177'000.- TTC.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

22. *Préavis N° 75 concernant l'aménagement de la Grande jetée - Demande d'un crédit de réalisation de CHF 557'000.- TTC.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

23. *Préavis N° 76 concernant le développement de deux projets de crèches à l'horizon 2020 pour un total de 88 places.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

24. *Préavis N° 77 concernant le secteur En Gravette - Demande de crédit de CHF 630'000.- TTC pour l'organisation de mandats d'étude parallèles et l'élaboration d'un plan d'affectation sur le secteur « En Gravette. »*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

25. *Postulat de M. Yvan RYTZ intitulé « Nyon, un futur pôle pour les cleantechs ? »*

La discussion est ouverte.

M. Laurent MIEVILLE fait remarquer qu'une discussion au sujet des start-ups a eu lieu il y a deux ans. Ce postulat va un peu plus loin dans la direction que pourrait prendre le soutien aux start-ups. Il accueille toujours ce type de soutien de manière positive et signale qu'il sort d'une réunion à Genève qui a lieu toute la semaine, « la semaine de l'entrepreneuriat » qui l'occupe beaucoup en ce moment et il voit la dynamique qui se forme aux frontières de Nyon. Il regarde ce qu'il se passe à Lausanne et à Genève. Nyon se situe entre ces deux pôles importants et on pourrait développer des activités qui pourraient intéresser les jeunes et les créateurs locaux. Il pense qu'il faut creuser dans cette direction, notamment avec le nouveau délégué économique.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale qu'ils acceptent volontiers le renvoi immédiat à la Municipalité pour économiser une séance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport à l'unanimité.

26. *Postulat de M. Sacha SOLDINI intitulé « Un plan B pour l'accueil des migrants primo-arrivants. »*

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN pense que les postulants se trompent lorsqu'ils affirment que le peuple a refusé que le centre EVAM se situe au centre-ville. La seule chose qu'une majorité des Nyonnais qui se sont exprimés ont refusé, c'est l'octroi d'un droit de superficie à l'EVAM sur la parcelle d'Usteri. Certains d'entre eux les ont cru lorsqu'ils affirmaient que c'était trop grand, qu'ils ne voulaient pas que des migrants ni d'un DDP de 50 ans dans ces conditions. A aucun moment lors de la campagne, il n'a été dit que la possibilité de rejeter les migrants loin de la ville où l'on met les chiens abandonnés pouvait être une alternative. Au contraire, le 30 août dernier, M. Soldini affirmait devant les caméras « Je ne soutiens pas cette proposition ». Il ne veut pas croire qu'il mentait délibérément sur ses véritables intentions pour tromper ceux qui devaient se prononcer. Il propose aux postulants de poursuivre sur une voie raisonnable et de retirer le postulat pour rejoindre les bonnes volontés qui souhaitent faire à la Municipalité des propositions concrètes pour réaliser, à Usteri, un projet plus conforme aux souhaits des habitants. Des membres de l'association « Nyon Responsable » sont prêts à le faire et il se demande pourquoi pas eux. Ils pourraient s'associer à une démarche pour corriger les nombreux défauts qu'ils trouvaient à ce DDP. Ce serait beaucoup plus conforme à ce qu'ils souhaitaient aux migrants, eux qui s'inquiétaient de leurs conditions de vie en foyer, qui regrettaient que le projet Usteri, tel que proposé, offre peu de possibilités de s'intégrer dans la vie de la cité. Le texte déposé ce soir va à l'encontre de toutes les valeurs qu'ils défendaient alors. Il demande de renoncer à ce postulat pour se parler et proposer ensemble à la Municipalité un projet qui ait du sens, non seulement pour les migrants mais aussi pour l'ensemble des Nyonnais, un projet raisonnable, responsable et digne.

M. Sacha SOLDINI s'étonne de son intervention et pensait qu'il aurait pu recevoir ce texte avec plus d'enthousiasme. Il ne va pas le retirer et souhaite avoir une discussion en commission lors de laquelle M. Wahlen aura tout loisir d'être commissaire. Le fait de les

mettre à l'Asse n'est pas juste à côté des chiens abandonnés, mais des bâtiments d'habitation se développent dans cette partie de la ville. Il pense que cela vaut la peine que la Municipalité pose la question au canton concernant les surfaces d'assolement.

M. Jacky COLOMB pense que la demande de Mme Doris ULDRY lors de la dernière séance que la Municipalité convoque un groupe de travail n'était pas une mauvaise idée. Il s'agit là d'une proposition, il y en aura probablement d'autres, et il suggère de discuter avant pour essayer de mettre sur le métier un projet qui convienne au plus grand nombre, même si on n'arrivera jamais à satisfaire tout le monde. Il faudrait que cette thématique soit discutée hors du contexte émotionnel.

Mme Jessica JACCOUD fait remarquer que le problème ne concerne pas les surfaces d'assolement, mais la zone réservée. Il semblerait que ces notions lui soient inconnues. Il ne suffit pas de faire une demande au canton, mais nous sommes face à une impossibilité technique. Elle se réjouit qu'il puisse entendre à nouveau ces réponses en commission puisqu'il refuse de retirer ce postulat. De plus, elle lui propose d'utiliser un autre vocabulaire afin de parler des personnes migrantes pour lesquelles il pense témoigner du respect, et de cesser de dire les « mettre » à l'Asse mais de dire de les « loger » à l'Asse. Ce sont les chiens abandonnés que l'on met à l'Asse.

M. Yvan RYTZ remercie M. Colomb d'avoir souligné à nouveau la proposition faite par le PIN lors de la dernière séance. Il s'étonnait de voir le président de ce parti, et un autre conseiller influent signer ce postulat qui va probablement créer des lignes de fractures fortes. Il ne pense pas que ce soit la bonne manière de trouver une solution concertée. Ce postulat a un peu un air de mauvais gagnant. On vient directement avec des propositions dont on sait d'avance qu'elles ne pourront pas être acceptées. Il pense que ce n'est pas vraiment jouer le jeu d'un débat démocratique concerté.

M. Sacha SOLDINI pense qu'il y a un débat déjà ouvert ce soir et souhaite le continuer en commission. Il persiste à dire qu'il essaie d'aller vers la demande du canton. Malheureusement, il y a des personnes au SDT qui ont des réponses moins fluides que celle de Mme Jaccoud sur ce sujet, le problème est plus compliqué. Il s'étonne de voir toute la gauche mettre de l'énergie à combattre ce texte qui aurait pu être proposé par ces mêmes personnes. Il persiste à vouloir envoyer le postulat à une commission pour en débattre.

M. le Municipal Maurice GAY comprend les soucis de chacun et les préoccupations de Mme Jaccoud. Concernant l'aspect technique, il propose de renvoyer le postulat directement à la Municipalité afin de pouvoir faire directement la demande au SDT sur la possibilité de déclasser la SDA pour faire des constructions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de dix personnes soutiennent le renvoi du postulat à une commission.

27. *Interpellation de M. Sacha SOLDINI intitulée « Gravier et espaces publics. »*

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Claude ULDRY lui répond que dans le cadre des travaux de démolition et reconstruction du site de l'école du Couchant A et B, la place de jeu concernée par l'interpellation a dû être temporairement fermée au public et une partie de l'espace a été dévolu à l'emprise de chantier. Ceci a été fait afin, entre autres, d'installer des containers pour la direction des travaux et laisser en fonction le petit terrain de basket, situé le long de la route des Tattes d'Oie. Dès que cela a été possible, ils ont procédé au réaménagement des jeux, qui avaient dû être déplacés. Finalement, ils ont complété le gravier existant, car son remplacement complet n'était absolument pas nécessaire, celui-ci ayant très bien résisté autant aux intempéries qu'aux années écoulées. Après un bon mois d'exploitation, c'est avec un grand plaisir qu'ils ont déjà pu constater que le public s'était très rapidement réapproprié cette place de jeu, et aussi que de très nombreux élèves de la nouvelle école la fréquentaient. Il faut se rappeler que le nombre d'élèves fréquentant ce site scolaire est en nette

augmentation, phénomène facilement compréhensible par la réunion des classes de Couchant A et celles de Couchant B dans le même bâtiment, ainsi que l'adjonction de dix nouvelles salles de classes sur le site.

Sans entrer dans les détails cités par l'interpellateur, il leur semble intéressant, après quelques semaines d'utilisation et de vie de ce site, de voir quelles améliorations apporter aux aménagements extérieurs tout juste ouverts au public. Aujourd'hui, cette réflexion est d'ores et déjà menée par le service des Espaces verts, service qualifié pour la construction et l'entretien des places de jeu de notre ville, le service Architecture et bâtiments et les mandataires du projet scolaire. Ainsi ils sont certains que des solutions pratiques seront trouvées et mises en œuvre. Il est important de signaler que celles-ci devront tenir compte, entre autres, de l'aspect développement durable, que nous souhaitons donner à tous nos projets, comme par exemple, le respect de la perméabilité des sols et l'intégration du concept de la nature en ville.

M. Christian UDASSE signale que ce n'est pas le seul endroit dans ce cas. A Central Park, devenu très beau et bien occupé par les habitants des environs, il y a également du gravier sur une parcelle de jeux utilisée par les enfants. Dernièrement, il a vu un enfant tomber sur les graviers et se faire mal. Il pense que le service des Espaces verts a dû être averti et est venu nettoyer. Il pense que c'est du temps perdu et que le gravier n'est pas très bon pour les petits enfants.

M. Sacha SOLDINI remercie M. le Municipal et en prendra connaissance dans le prochain PV et reviendra peut-être lors de la prochaine séance

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

27bis. Interpellation de M. Claude FARINE intitulée « Quel avenir urbanistique pour la colline de la Muraz ? » (en annexe)

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

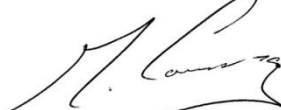
28. Divers en rapport avec la séance.

M. Jacky COLOMB a constaté ce soir que lors des votes, l'affichage était lunatique. Il s'affiche d'un seul coup et il demande de le tester avant que cela ne tombe en panne.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h10.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Marco CARENZA

La secrétaire :



Nathalie WUILLE

Annexe : Interpellation de M. Claude FARINE

Interpellation urgente

Quel avenir urbanistique pour la colline de la Muraz ?

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Malgré le contexte de développement soutenu que connaît Nyon depuis de nombreuses années, un petit îlot situé au cœur de la ville a miraculeusement échappé jusqu'ici aux projets immobiliers : il s'agit de la colline de La Muraz, située entre la rue de la Gare, la rue de la Combe et le chemin du Midi. Seule une petite ruelle permet d'accéder à ce qui ressemble à un havre de tranquillité, fait de vieilles maisons parfois rénovées, de villas, mais aussi de prés et de vergers. Une quarantaine d'habitants ont la chance de partager ce périmètre miraculeusement préservé.

Depuis les années 80 cependant, la pression a progressivement augmenté dans le secteur. Tout d'abord sur le pourtour de la colline. Un chapelet d'immeubles contigus se sont peu à peu construits, jusqu'à ce que la colline soit complètement cernée : un dernier bâtiment, érigé en 2013 au 13, rue de la Combe, a bouclé la boucle. Les derniers jardins en terrasse qui marquaient le côté sud de La Muraz ont alors disparu.

Quatre ans après, c'est l'intérieur lui-même du petit périmètre qui fait l'objet d'un projet immobilier. Alors qu'aucune construction n'y a plus été érigée depuis 1974, un projet de 3 villas contiguës est projeté au nord-ouest de la colline sur une parcelle vierge, et qui n'a pas non plus été sondée par les archéologues. La mise à l'enquête a eu lieu du 24 juin au 23 juillet dernier : elle a suscité 19 oppositions. D'après mes renseignements, le permis de construire a été refusé, l'idée étant de mettre sur pied une nouvelle planification de tout le périmètre. Laquelle ? C'est notamment ce que je souhaite que la Municipalité précise à notre Conseil. Car l'endroit cache peut-être un véritable enjeu.

Ceux qui s'intéressent au passé romain de la Ville savent en effet que La Muraz est une zone qui pourrait révéler une partie de notre passé. D'une part, la colline pourrait avoir été un lieu de colonisation importante ; d'autre part, elle pourrait être le point d'arrivée du fameux aqueduc qu'on a mis au jour à plusieurs endroits du territoire nyonnais, notamment à la Petite Prairie. Ce qui serait logique puisque la colline est un point haut à partir duquel l'aqueduc aurait pu irriguer le cœur de la *Colonia Julia Equestris*.

Ici, le conditionnel est de rigueur puisque l'état actuel des recherches ne permet pas (encore) d'affirmer qui vivait à cet endroit. La mise à jour récente de fondations importantes dans la partie sise au-dessus de la rue de la Combe laisse supposer qu'une *insula* (quartier) y était implantée. La taille et l'épaisseur des fondations laisse penser qu'il pourrait s'agir d'un bâtiment public ou d'une demeure luxueuse. Outre les mosaïques déjà connues dans le secteur, un nouveau fragment a été mis au jour, ainsi qu'un sol bétonné et des canalisations. On peut également faire l'hypothèse que la ruelle de la Muraz suit le tracé d'une artère qui était le prolongement de la rue du Marché. L'ensemble des constructions romaines ont dû être détruites, ou leur matériel réutilisé, puisqu'un cadastre de la ville datant de 1808 ne laisse apparaître que jardins et campagne à cet endroit.

Le cachet actuel, lui, date probablement de la fin du 19^e ou du début du 20^e siècle. Un plan de 1869 signale quelques petits bâtiments. Des Nyonnais de condition modeste, ouvriers, artisans, ont reconquis ce périmètre, construisant, du côté sud de

la Ruelle de La Muraz, une série d'habitations contiguës de caractère modeste, dont certaines ont été démolies par la suite. Puis, entre 1928 et 1974, des villas ont été implantées autour de ce noyau central.

Dans les années 80, la Municipalité a tenté de planifier cette portion de territoire central. D'abord en 1984, puis surtout en 1987 : un concours d'architecture a été lancé qui a conduit à un projet de plan de quartier, programme qui a été adopté par l'exécutif en 1995, et mis à l'enquête. Il y était prévu un « vrai paquebot » de 3 étages sur rez et attique en parallèle à la rue de la gare, un autre immeuble, l'ouverture de trois passages vers l'extérieur, un parking souterrain. Face à la levée de boucliers qu'il a suscité, ce projet de densification a été abandonné.

La colline de La Muraz joue donc une nouvelle fois son avenir. Le permis de construire n'ayant pas été accordé, la Municipalité dispose d'un délai assez court, selon l'art. 77 LATC, pour proposer une nouvelle planification. D'où les questions suivantes :

- 1) Quelle est la zone actuelle de la colline de la Muraz, et comment la Municipalité envisage-t-elle de la modifier ? Dans quel délai ?
- 2) Ce plan est-il destiné à remplacer le plan de quartier annoncé dans le plan de zones en vigueur ?
- 3) Quelle est la philosophie de cette démarche urbanistique, notamment par rapport à la densification de la zone ?
- 4) La colline de La Muraz étant un périmètre à accès très restreint, quelle solution la Municipalité entend-elle proposer concernant les voitures ?
- 5) On se souvient que, dans le cadre du plan de quartier de la Petite Prairie, aucune mesure n'avait été prévue pour intégrer les vestiges romains (l'aqueduc) dans la planification. Que prévoit la Municipalité à l'avenir pour intégrer, lors de futurs plans de quartier ou d'affectation, la découverte de nouveaux vestiges romains ?
- 6) En consultant le Rapport de gestion 2016, j'ai constaté que la protection du patrimoine historique était absente des missions des différents services de la Ville. N'y a-t-il pas lieu d'intégrer cet important volet dans les missions du Service de l'Urbanisme ?

D'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Claude Farine, 13 novembre 2017
Parti socialiste